



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2014

COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal de la commune de Châteauneuf-les-Martigues s'est réuni le mercredi 30 juillet à 19 h , sous la présidence de Monsieur Roland MOUREN, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : Tous les membres du Conseil à l'exception de Mme Manon OULDIER, absente excusée, et des élus suivants ayant donné pouvoir : Mme Sylvie LADEGAILLERIE à M. Jean-Baptiste SAGLIETTI, M Stéphane GOUPIL à M. David BARRIS, M. Alaric GAYEN à M. Roland MOUREN, Mme Brigitte VIRZI à Mme Fabienne WAX, M. Serge MONTARELLO à Mme Valérie GRAMONT, M. Cédric URIOS à Mme Nathalie CALI GARSIA, Mme Johanna REYNOUARD à Mme Valérie GUARINO, Mme Véronique BRAËMS à M. Marc LOPEZ, M. Pascal GILLET à M. Thierry DEL BALDO.

Le quorum étant atteint, **Monsieur le Maire** propose comme secrétaire de séance **Mme Martine LEVRAULT**.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à ajouter un point n° 13 à l'ordre du jour concernant une demande de subvention auprès du Sénateur des Bouches du Rhône Monsieur Jean-Claude GAUDIN dans le cadre de sa réserve parlementaire pour l'acquisition et l'installation de chaudières pour les structures sportives notamment le gymnase du Grand Jas et le DOJO

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 20 juin 2014 à l'approbation de l'assemblée qui n'émet aucune observation. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

1. Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la démission de Madame Marianne GAROSCIO, par lettre du 16 juillet 2014, Monsieur Stéphane CORACHAN est devenu conseiller municipal, compte tenu de sa position sur la liste «Ensemble et Autrement », ceci conformément aux dispositions de l'article L.270 du Code électoral. Son installation intervient donc en ce début de séance.

2. Décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2014

Monsieur le Maire propose à l'assemblée les ouvertures et virements de crédits suivants au budget de l'exercice 2014

Budget Principal:

Chap	Fonc	Art	Libellés	Crédits nouveaux	Crédits annulés	Recettes nouvelles	Recettes annulées
			<u>I - Section de Fonctionnement</u>				
			<u>Opérations réelles</u>				
			<u>Dépenses</u>				
011			Charges à caractère général	25 000,00	0,00	0	0
	33	61	Location	10 000,00			
	33	35	Contrat	15 000,00			
012			Charges du Personnels et frais	30 000	0	0	0

			assimilés				
	020	64 11 1		30 000	0		
65		61	Autres charges de gestion courantes	0	55 000	0	0
	020	65 74	Subventions aux fonctionnements	0	55 000		
			Total section fonctionnement	55 000,00	55 000,00	0	0
			TOTAL BUDGET	55 000	55 000	0	0

Adopté à l'unanimité

3. Garantie de la commune pour un prêt PLUS, PLUS FONCIER, CDC PLAI, PLAI FONCIER, PLS TRAVAUX, PLS FONCIER de 6 657 110€ contracté par VAUCLUSE LOGEMENT auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Valérie GUARINO expose à l'assemblée que VAUCLUSE LOGEMENT sollicite, auprès de la commune de Châteauneuf-les-Martigues, une garantie d'emprunt à 55% pour un prêt d'un montant de 6 657 110 € contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'opération de 57 logements « LES ROSELIÈRES ».

Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS TRAVAUX

Montant garanti à 55%

Montant du Prêt	2 237 585 €
Durée total du prêt	40 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0.60%
Préfinancement	0
Modalité de révision	DL
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50% maximum
Révision des taux et du taux de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Prêt PLUS FONCIER**Montant garanti à 55%**

Montant du Prêt	1 243 355.00 €
Durée total du prêt	50 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0.60%%
Modalité de révision	DL
Préfinancement	0
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50% maximum
Révision des taux et du taux de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Prêt PLAI TRAVAUX**Montant garanti à 55%**

Montant du Prêt	1 405 322.00€
Durée total du prêt	40 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat -0.20%
Modalité de révision	DL
Préfinancement	0
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50% maximum
Révision des taux et du taux de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Prêt PLAI FONCIER**Montant garanti à 55%**

Montant du Prêt	612 424.00 €
Durée total du prêt	50 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat -0.20%
Modalité de révision	DL
Préfinancement	0
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50% maximum
Révision des taux et du taux de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Prêt PLS TRAVAUX**Montant garanti à 55%**

Montant du Prêt	243 834.00 €
Durée total du prêt	40 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +1.11%
Modalité de révision	DL
Préfinancement	0
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50% maximum
Révision des taux et du taux de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Prêt PLS COMPLEMENTAIRES

Montant garanti à 55%

Montant du Prêt	567 628.00 €
Durée total du prêt	40 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +1.04%
Modalité de révision	DL
Préfinancement	0
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50% maximum
Révision des taux et du taux de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Prêt PLS FONCIER

Montant garanti à 55%

Montant du Prêt	3 346 962 €
Durée total du prêt	50 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des Echéance	Annuelle
Index	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat 1.11%
Modalité de révision	DL
Préfinancement	0
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50% maximum

Révision des taux et du taux de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%

Adopté à l'unanimité

4. Garantie de la commune pour un prêt PLUS, PLUS FONCIER, CDC PLAI et PLAI FONCIER de 1 432 194 € contracté par PHOCEENNE HABITATION auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Valérie GUARINO expose à l'assemblée que PHOCEENNE HABITATION sollicite, auprès de la commune de Châteauneuf-les-Martigues, une garantie d'emprunt à 55% pour un prêt d'un montant de 1 432 194€ contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'opération de 15 logements « BLEU OASIS Chemin de la Bastide Neuve ».

Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS TRAVAUX

Montant garanti à 55%

Montant du Prêt	709 650.00 €
Durée total du prêt	40 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0.60%
Préfinancement	De 0 à 24 mois maximum
Modalité de révision	DR
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50% maximum
Révision des taux et du taux de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Prêt PLUS FONCIER

Montant garanti à 55%

Montant du Prêt	314 866.00 €
Durée total du prêt	50 ans

dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0.60%%
Modalité de révision	DR
Préfinancement	De 0 à 24 mois maximum
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50% maximum
Révision des taux et du taux de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Prêt PLAI TRAVAUX

Montant garanti à 55%

Montant du Prêt	282 386.00 €
Durée total du prêt	40 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat -0.20%
Modalité de révision	DR
Préfinancement	De 0 à 24 mois maximum
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50% maximum
Révision des taux et du taux de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Prêt PLAI FONCIER

Montant garanti à 55%

Montant du Prêt	125 292.00 €
Durée total du prêt	50 ans

dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat -0.20%
Modalité de révision	DR
Préfinancement	De 0 à 24 mois maximum
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50% maximum
Révision des taux et du taux de progressivité en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Adopté à l'unanimité

5. Garantie de la commune pour un prêt PLUS, PLUS FONCIER, CDC PLAI et PLAI FONCIER de 4 579 763 € contracté par PROMOLOGIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Valérie GUARINO expose à l'assemblée que PROMOLOGIS sollicite, auprès de la commune de Châteauneuf-les-Martigues, une garantie d'emprunt à 55% pour un prêt d'un montant de 4 579 763€ contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'opération de construction de 48 logements « Bd J-J ROUSSEAU BAT G-J-K »13220 Châteauneuf les Martigues.

Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS TRAVAUX

Montant garanti à 55%

Montant du Prêt	1 928 727,00 €
Durée total du prêt	40 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0.60%
Préfinancement	De 3 à 24 mois maximum
Modalité de révision	DR

Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50%
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés)
Révision des taux et du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Prêt PLUS FONCIER

Montant garanti à 55%

Montant du Prêt	1 109 463,00 €
Durée total du prêt	50 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0.60%%
Modalité de révision	DR
Préfinancement	De 3 à 24 mois maximum
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50%
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés)
Révision des taux et du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Prêt PLAI TRAVAUX

Montant garanti à 55%

Montant du Prêt	980 793,00 €
Durée total du prêt	40 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle

Index	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat -0.20%
Modalité de révision	DR
Préfinancement	De 3 à 24 mois maximum
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés)
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50%
Révision des taux et du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Prêt PLAI FONCIER

Montant garanti à 55%

Montant du Prêt	560 780,00 €
Durée total du prêt	50 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat -0.20%
Modalité de révision	DR
Préfinancement	De 3 à 24 mois maximum
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50%
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés)
Révision des taux et du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Adopté à l'unanimité

6. Garantie de la commune pour un prêt PLUS, PLUS FONCIER, CDC PLAI et PLAI FONCIER de 2 375 350 € contracté par PROMOLOGIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

Valérie GUARINO expose à l'assemblée que PROMOLOGIS sollicite, auprès de la commune de Châteauneuf-les-Martigues, une garantie d'emprunt à 55% pour un prêt d'un montant de 2 375 350€ contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destiné à financer l'opération de construction de 24 logements « Bd J-J ROUSSEAU BAT H »13220 Châteauneuf les Martigues.

Les caractéristiques des prêts consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

Prêt PLUS TRAVAUX

Montant garanti à 55%

Montant du Prêt	1 005 976,00 €
Durée total du prêt	40 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0.60%
Préfinancement	De 3 à 24 mois maximum
Modalité de révision	DR
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50% maximum
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés)
Révision des taux et du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Prêt PLUS FONCIER

Montant garanti à 55%

Montant du Prêt	606 031,00 €
Durée total du prêt	50 ans

dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat +0.60%%
Modalité de révision	DR
Préfinancement	De 3à 24 mois maximum
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50% maximum
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés)
Révision des taux et du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Prêt PLAI TRAVAUX

Montant garanti à 55%

Montant du Prêt	481 370,00 €
Durée total du prêt	40 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat -0.20%
Modalité de révision	DR
Préfinancement	De 3à 24 mois maximum
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50% maximum
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés)
Révision des taux et du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Prêt PLAI FONCIER

Montant garanti à 55%

Montant du Prêt	281 973,00 €
Durée total du prêt	50 ans
dont durée du différé d'amortissement	NEANT
Périodicité des échéances	Annuelle
Index	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat -0.20%
Modalité de révision	DR
Préfinancement	De 3 à 24 mois maximum
Taux annuel de progressivité	-3% à 0,50% maximum
Profil d'amortissement	Amortissement déduit avec intérêts différés (si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés)
Révision des taux et du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%	

Adopté à l'unanimité

7. Approbation du règlement intérieur du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales dispose que, dans les communes de 3500 habitants et plus, le Conseil Municipal doit adopter son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation. Ce règlement précise les modalités de fonctionnement de l'assemblée municipale dans le respect des dispositions législatives et réglementaires qui la régissent.

Il soumet donc à l'appréciation de l'Assemblée le projet de règlement intérieur ci-annexé, élaboré en conformité des dispositions légales en vigueur.

Adopté à l'unanimité

8. Marché Artisanal de Noël 2014 : tarification des emplacements

Carole NICCO propose à l'assemblée de fixer la tarification pour l'emplacement intérieur du Marché Artisanal de Noël qui se déroulera au gymnase du COSEC le 13 et 14 décembre 2014, organisé par la ville de Châteauneuf-les-Martigues.

Tarif :

17,00 € par table de 1,80 m pour les deux jours

ou

12,00 € par espace de 1,80 m pour les deux jours

Pas de tarif dégressif

Adopté à l'unanimité

Arrivée de Manon OULDIER

9. Tarification de la location de l'Espace Marcel Pagnol

Carole NICCO soumet à l'assemblée le formulaire indiquant les conditions générales qui régiront la location de l'Espace Marcel Pagnol et qui fixe les tarifs suivants :

- 100 € par jour pour les associations locales
- 200 € pour les associations extérieures

Ces tarifs correspondent à une prestation dite de "base" composée d'un micro sans fil, d'éclairage scénique et d'une vidéo projection (matériel permanent disponible sur place). Toute prestation complémentaire fera l'objet d'une location complémentaire. Aucun tarif dégressif ne sera appliqué. Le montant de la caution exigée a été fixé à 350 €.

Adopté à la majorité (2 contre de Pascal GILLET et Thierry DEL BALDO, 4 abstentions de Marie-Paule DELPY, Véronique BRAËMS, Claude RIBIERE et Marc LOPEZ)

10. Tableau des effectifs : création et transformation de postes

Jean-Baptiste SAGLIETTI expose au Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement des services, il serait souhaitable :

DE CREER

Agents titulaires

Emplois Fonctionnels:

- 1 poste à Temps Complet 35/35èmes e « Directeur Général Adjoint des Services des communes de 10 000 à 20 000 habitants » (catégorie A)

Filière police municipale:

- 1 poste de « Chef de service de police municipale principal de 1^{ère} classe » à Temps Complet 35/35èmes »

DE TRANSFORMER

Agents titulaires

Filière technique:

- 1 poste de « Adjoint technique 2^{ème} classe » à Temps Complet 35/35èmes » en 1 poste de « Technicien Principal » à Temps Complet 35/35èmes »

Agents non titulaires

Filière technique:

- 1 poste de « Educateur Chef de jeunes enfants » à Temps Complet 35/35èmes » en 1 poste de « Educateur de jeunes enfants » à Temps Complet 35/35èmes »

Adopté à l'unanimité

11. Approbation du protocole transactionnel relatif au transfert des contrats de travail des directrices de Maison Pour Tous - Suppression de postes

Jean-Baptiste SAGLIETTI informe l'assemblée que dans sa séance du 26 mai 2014, le conseil municipal a approuvé, par délibération N° 2014-05-75, la résiliation anticipée de la convention cadre de partenariat confiant à la Fédération Léo Lagrange Méditerranée, la

direction du centre social de Châteauneuf les Martigues et de la Maison Pour Tous de la Mède.

Cette délibération disposait notamment :

» la commune s'engage néanmoins à reprendre dans son personnel, à titre transitoire, Madame Patricia Jauvais, directrice du centre social ainsi que Madame Véronique Marceau, directrice de la Maison pour Tous, employées par Léo Lagrange Méditerranée en CDI....

...Par la suite, Les personnes susnommées seront rattachées et employées par l'association pour laquelle elle travaille. »

Des contrats de travail à durée indéterminée ont donc été conclus avec les intéressées en application de la délibération du conseil municipal N° 2014-05-82 du 26 mai 2014 portant création de 2 emplois de « Directrice de Maison Pour Tous » à temps complet relevant du cadre d'emplois des animateurs territoriaux (grade : Adjoint d'animation principal 1^{ère} classe)

Il convient aujourd'hui, comme cela était initialement prévu, de transférer ces personnels ainsi que leurs contrats aux associations gérant ces deux structures ;

Il est proposé à l'assemblée :

- d'approuver les protocoles transactionnels proposés par les présidents des Maisons Pour Tous Châteauneuf- les-Martigues et de La Mède, concernant le transfert conventionnel du contrat de travail de leur directrices ;
- d'autoriser monsieur le maire, ou son représentant, à signer lesdits protocoles, et par conséquent ;
- de supprimer les deux emplois correspondant d'animatrices territoriales du tableau des effectifs du personnel communal.

Adopté à l'unanimité

12. Communication au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal depuis le dernier Conseil Municipal

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision qu'il a été amené à prendre :

a-Représentation de la commune Affaire M. et Mme GORDO Isidore et Carmen contre ville de Châteauneuf-les-Martigues

La SCP LECA SORENSEN COURANT GALMARD & ASSOCIES est désignée pour défendre les intérêts de la commune devant le juge administratif dans le contentieux qui l'oppose à M. et Mme GORDO Isidore et Carmen.

b- Bail au profit de l'association « Formation et Métiers »

Une convention est signée avec l'association « Formation et Métiers » ayant pour objet l'occupation d'un immeuble bâti de 550 m² sis boulevard Pierre et Marie Curie à Châteauneuf-les-Martigues, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} juillet 2014.

c-Convention de mise à disposition de locaux au bénéfice de l'association AIR PACA

Une convention est signée avec l'association AIR PACA ayant pour objet la mise à disposition à titre gratuit de 2 locaux d'une superficie de 9 m² chacun, situés avenue Jules Ferry et dans l'enceinte du stade de la Mède, destinés à accueillir les stations de surveillance de la qualité de l'air. La présente convention est consentie pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.

d- Convention de formation avec CATES la Valampe

Une convention de formation intitulée « préparation et tests CACES – Engins de Chantiers – Conducteurs occasionnels » destinée à 7 agents est signée avec CATES la Valampe. Les prestations seront facturées au tarif de 2.300 € nets de taxe.

e-Règlement de frais de justice (affaire BONEU c/commune de Châteauneuf-les-Martigues)

Suite au jugement rendu par le Tribunal Administratif de Marseille en date du 19 juin 2014, la somme de 500 € est réglée au Cabinet TARTARIAN Conseil de Monsieur Philippe BONEU.

13. Demande de subvention auprès du Sénateur des Bouches du Rhône Monsieur Jean-Claude GAUDIN dans le cadre de sa réserve parlementaire pour l'opération concernant l'acquisition et l'installation de chaudières pour des structures sportives de Châteauneuf les Martigues

Monsieur le Maire expose que la commune de Châteauneuf-les-Martigues a décidé le remplacement de plusieurs chaudières sur ses structures sportives notamment celle du gymnase du Grand Jas et du DOJO. Il s'agit d'acquisition de matériel, des travaux de réhabilitation et d'installation. Le coût estimatif forfaitaire de cette réalisation est de 82 900 € HT, acquisition, travaux et main d'œuvre compris. Une subvention dans le cadre de la réserve parlementaire pour cette opération est sollicitée auprès du Sénateur des Bouches du Rhône Monsieur Jean-Claude Gaudin, pour 20 000 €.

Adopté à l'unanimité

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire communique à l'assemblée les lettres de remerciements qu'il a reçues de la part des associations suivantes :

- Envol et Garrigue
- Fondation Maréchal de Lattre
- Ecole de Musique de Châteauneuf-les-Martigues
- UFC Que Choisir Martigues Côte Bleue Etang de Berre
- Comité du Souvenir Français
- M. DOMINGUEZ Jeannot.

L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 20 h 15.